

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 31 janvier 2015

De 13h30 à 17h00

**MAISON DES ASSOCIATIONS
55 avenue de Lattre de Tassigny
MERIGNAC.**

ORDRE DU JOUR

- **13 h 30 – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
- Accueil des présidents et des délégués - Enregistrement des mandats à partir de **10h00**
- Présentation des invités
- Approbation du PV de l'assemblée générale du 01 Février 2014
- Rapport du Président
- Rapport du trésorier
 - Exercice 2013/2014 : comptabilité du CIALPC
 - Rapport de l'expert comptable – Quitus au trésorier - Budget
 - Budget Prévisionnel 2014/2015
- Rapport de la secrétaire
- Rapport du Conseiller Technique Régional Jeunesse et Sports, David BONNET
- Intervention de Philippe CONSTANTIN, Directeur de la Base Fédérale
- Évènements sportifs et culturels des commissions du CIALPC
- Remise des médailles
- Divers
- **17h00 -Clôture de l'Assemblée Générale**

NB : l'ordre des divers thèmes pourra être modifié selon les circonstances
AG des commissions le matin de 9h00 à 12h00



**ASSEMBLEE GENERALE
SAMEDI 31 Janvier 2015**

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Club représenté

N° d'affiliation 02

Nom du Président ou de son délégué

N° de la licence fédérale 2014 du représentant :

A noter : Le représentant de chaque club devra justifier de son identité en présentant sa licence en cours de validité .

EFFECTIF DU CLUB
(Suivant licences 2013/2014)

NOMBRE DE VOIX DU CLUB

Document à présenter au secrétariat lors de l'assemblée générale.

POUVOIR

Si le club est dans l'impossibilité d'être présent lors l'AG, il a la possibilité de se faire représenter en donnant pouvoir au représentant d'un autre club (que ce soit son président ou son délégué). Attention, ce dernier ne peut procéder à son tour, à une délégation.

Le Club N° d'affiliation 02

donne pouvoir à

N° de la licence 2015:, représentant du club

N° d'affiliation : 02

A noter : Le représentant de chaque club devra justifier de son identité en présentant sa licence en cours de validité le jour de l'AG.

EFFECTIF DU CLUB REPRESENTE :Licenciés

NOMBRE DE VOIX DU CLUB REPRESENTE :

Porter **obligatoirement** la mention manuscrite : "**Bon pour pouvoir**" suivie de la signature du président et du **cachet du club représenté**

Ce document devra être présenté **obligatoirement** au bureau de l'AG.